

Informations utiles

Lutte contre le frelon asiatique

La CCDV prend en charge le coût financier
des destructions de nids



La mairie contacte
l'un des trois
référents
destructeurs
désignés
par la CCDV

Le référent
intervient puis
envoie la facture
à la mairie

La mairie transmet
la facture à la CCDV
pour paiement

Les référents destructeurs

- Claude Bouyssou, à Cénac
06 31 20 08 79
Coût de la destruction : 80 €
Non assujetti à la TVA
- Jean-François Brispot, à
Veyrines-de-Domme
06 15 10 48 06
Coût de la destruction : 80 €
Non assujetti à la TVA
- Xavier Gigounoux, à Prats-du-
Périgord
06 85 40 79 00
Coût de la destruction : 90 € TTC